

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Délibération n° CC-2023-067

Objet de la délibération : **BUDGET ANNEXE DU ZAC DE NICOPOLIS - COMPTE DE GESTION 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Olivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Absents : VERAN Jean-Pierre, BETRANCOURT Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul,

KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération N°2018-304 du 07 décembre 2018 relative à la fusion des budgets annexes de zones d'activités de Nicopolis ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat du compte de gestion, par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, comptes de tiers ainsi que des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures ;

CONSIDERANT que statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie 24 mai 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe ZAC de Nicopolis secteur de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé, et dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	26 530 365,57 €	29 045 462,66 €	55 575 828,23 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	17 004 694,80 €	17 745 556,41 €	34 750 251,21 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)	-0,00 €	-0,00 €	-0,00 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	17 004 694,80 €	17 745 556,41 €	34 750 251,21 €
DEPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	26 530 365,57 €	29 045 462,66 €	55 575 828,23 €
M ANDATS EM IS (F)	18 130 261,17 €	17 223 658,87 €	35 353 920,04 €
ANNULATIONS DE M ANDATS (G)		4 273,35 €	4 273,35 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	18 130 261,17 €	17 219 385,52 €	35 349 646,69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT		526 170,89 €	
(H-D) DEFICIT	-1 125 566,37 €		-599 395,48 €

	Résultat clôture 2021	Part affecté à l'investissement 2022	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022
Investissement	-8 226 917,04 €	-00 €	-1 125 566,37 €	-9 352 483,41 €
Fonctionnement	10 433 315,41 €	-00 €	526 170,89 €	10 959 486,30 €
TOTAL	2 206 398,37 €	-00 €	-599 395,48 €	1 607 002,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND